



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 juin 2018 à 20h30

**Présents :** M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie, M. CAPRION Jacky, M. MARTIN Julien, M. LELONG Reynald, Mme CARMIGNAC Francine, Mme RAVASSAT Eunice, Mme BRAULT Véronique, M. Daniel VALLET, Mme RAFFUGEAU Martine, M. CULNART Daniel, M. SURIER Joël, M. FADAT Jean-Pierre, Mme LHOMME Florence, Mme DUHAMEL Christelle.

**Absents excusés :** M. PERRIN Jack, M. CHARPENTIER Xavier (pouvoir à Daniel VALLET), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Julien MARTIN), Mme DA SILVA Theresa, M. Roger LEBLOAS (pouvoir à Reynald LELONG), M. KERIGER Didier

**Secrétaire de séance :** Véronique BRAULT

**Nombre de votants : 20**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour : le premier concerne l'installation d'un nouveau conseiller municipal et le second concerne la modification des délégués titulaires au SIDASS. Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points.

#### 1) Procès-Verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Céline MOULIS, élue sur la liste « Gardons le Cap » a présenté par courrier daté du 5 juin 2018, reçu en mairie le 6 juin 2018, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Madame le Préfet de Seine et Marne a été informée de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. ».

Monsieur Roger LEBLOAS est donc appelé à remplacer Madame Céline MOULIS au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, conformément à l'article L270 du Code Électoral, Monsieur Roger LEBLOAS est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame le Préfet sera informée de cette modification.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Roger LEBLOAS en qualité de conseiller municipal.

#### 2) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Joël SURIER souhaite préciser le sens de son intervention concernant les passages piétons (questions diverses). En effet l'expression « d'un point de vue personnel » ne reflète pas le sens de son propos et souhaite que cette phrase soit retirée. Son intervention concernait la sécurité des piétons en général. Il a à ce sujet quelques propositions à faire. Yvon DELISLE indique que ces questions seront en effet évoquées lors de la prochaine commission Travaux.

**Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 3) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués



**Informations du Maire, Yves BRUMENT :**



- Décision d'attribution du marché pour la fourniture des repas de restauration scolaire, publié le 9 mai, date limite de réception des offres 15 juin. La commission MAPA a procédé à l'analyse des offres jeudi 21 juin 2018. Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise API pour un montant estimé par an à 70 000 € (sur la base des quantités estimatives). Le marché sera notifié au titulaire après information aux candidats non retenus. Le démarrage du marché est fixé au 3 septembre 2018.

	Tarif actuel TTC	Tarif proposé TTC
Repas maternel	2,549 €	2,50 €
Repas élémentaire	2,581 €	2,53 €
Repas adulte	3,072 €	3,10 €

- Inauguration du Terrain multisports : samedi 23 juin à 10h30.

#### Informations du 1<sup>er</sup> adjoint, Yvon DELISLE :

- Travaux espaces verts : Débroussaillage du péret du Quai du Loing préalablement à l'intervention de VNF pour effectuer une réparation. Les travaux d'entretien des espaces verts sont actuellement réalisés en partie en régie et en partie par une entreprise.
- Recensement des nids de poule et réparations
- Réfection d'un logement à l'école Benoît Plassard.
- Logistique : les services techniques ont effectué de nombreuses opérations de logistique en mai et juin
- Réfection du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement (stade de football)
- Le marquage des passages protégés (piétons) rue Grande a été fait. 2 passages n'ont pas encore été refaits, ces points seront étudiés en commission en raison de leur dangerosité.
- Zéro phyto : une démonstration de désherbage sans pesticide a été réalisée : la méthode utilisée consiste à pulvériser de l'eau additionnée d'huile de colza, maïs et blé. La mousse enveloppe l'herbe pour permettre au produit d'arriver aux racines. Des photos ont été prises pendant 4 jours après pulvérisation et le résultat est visible.
- Difficultés des services techniques : les difficultés liées à une situation de sous-effectif, au mois de mai, aux conditions météo et aux nombreuses opérations de logistique, conduisent à recruter du personnel saisonnier plus tôt que prévu.
- Les visites au rucher se poursuivent. Yvon DELISLE remercie les personnes qui l'accompagnent dans ce projet (Martine HARIVEL et Monique BEHART). Une classe du collège Sisley dont les professeurs ont suivi la formation apicole à St Mammès est venue visiter le rucher. Lundi, une classe de la maternelle sera reçue par Yvon DELISLE.

#### Informations de la 2<sup>ème</sup> adjointe, Martine HARIVEL :

- Mardi 19 juin : onze Mammésiennes de l'atelier chant ont rencontré une classe de CE1 (24 élèves) de l'école Henri Geoffroy. Cet échange a été très apprécié de tous les participants. Les personnes âgées souhaitent que nous renouvelions cette rencontre. Cependant, l'enseignante ne sera plus là l'année prochaine et le retour aux 4 jours ne permettront peut-être pas de maintenir ce projet.
- Début septembre nous reprenons les ateliers : équilibre en mouvement (vingt-huit personnes inscrites) et chant.
- Six familles sont inscrites pour le concours des maisons fleuries, la date de passage du jury n'est pas encore fixée.

#### Informations de la 4<sup>ème</sup> adjointe, Nathalie FAVRE ROCHEX :

- Samedi 9 juin : inauguration de la Boîte à lire (Place des Bollards). Elle fonctionne très bien, de nombreux échanges se font.
- Le service communication prépare le livret d'accueil à destination des nouveaux agents



- Le chemin de fer du prochain SMI est actuellement en préparation
- Le journal interne est également en cours de rédaction.

 **Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :**

- Projet « Gare » : 4 dossiers ont été reçus et sont actuellement examinés par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Un retour sur ces projets sera transmis la semaine prochaine à la mairie.
- Les panneaux des Venelles ont été reçus, l'inauguration aura bien lieu lors des Journées du Patrimoine.
- Journées du Patrimoine en septembre sur le thème de l'art : le programme est établi. Cette année, en exclusivité un imprimeur viendra faire une démonstration avec d'anciennes machines. Un souffleur de verre sera présent et proposera des ateliers d'initiation.

## 4) Règlement de formation

Le Maire informe l'assemblée :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'ordonnance 2017-53 du 20 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale et Personnel du 5 mars 2018,

Vu l'avis du Comité Technique du 29 mai 2018,

Monsieur le Maire expose :

Le règlement intérieur de formation vise à organiser les conditions de départ en formation, exposer les droits et les obligations des agents et de la Collectivité au regard de la formation.

La Commission Administration générale et personnel a examiné ce règlement en séance du 5 mars 2018 et a donné un avis favorable.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1.** Valide les dispositions du règlement de formation.

**Article 2.** Dit que le présent règlement sera applicable à compter de sa transmission au contrôle de légalité et sa publication dans les règles prévues par le CGCT.

**Article 3.** Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de ce règlement de formation.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 5) Plan de formation

Le Maire informe l'assemblée :



Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu l'ordonnance 2017-53 du 20 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,  
Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale et Personnel du 5 mars 2018,

Monsieur le Maire rappelle :

La collectivité élabore chaque année un plan de formation en fonction :

- Des besoins en termes de compétences et de savoirs de la collectivité
- Des demandes de formations des agents
- Des formations obligatoires dans le cadre statutaire (intégration et professionnalisation)

Le plan de formation a pour objectif d'assurer l'adaptation de l'agent à son poste de travail, le maintenir dans l'emploi, répondre aux évolutions et favoriser le développement des compétences des agents.

Il est établi en fonction des besoins individuels ou/et collectifs en formation, au regard des demandes des agents ou des responsables de service.

La priorité est fixée en fonction des axes identifiés par la Direction générale et validés par l'Autorité territoriale. Les axes sécurité, hygiène et évolutions juridiques sont des axes prioritaires qui peuvent donner lieu à des formations collectives récurrentes.

Le plan de formation est présenté à la Commission Administration Générale et Personnel puis validé par le Conseil municipal.

Le Plan de formation 2018 présente le contexte juridique, le périmètre des formations réglementaires et les modalités d'inscription, le bilan des formations 2017, les axes stratégiques retenus pour 2018 et les prévisions chiffrées de formation 2018.

Les axes stratégiques validés par la commission Administration générale et Personnel sont les suivants :

**1) Axe n°1 Poursuivre la prévention dans les domaines de l'hygiène, la sécurité et le bien-être au travail**

- Risque accident de travail ou troubles musculo-squelettiques : Formations sur les gestes et postures pour prévenir les maladies professionnelles, formation SST, formation au travail en hauteur.
- Risque chimique et hygiène : Formation aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de nettoyage, formation à l'utilisation des produits d'entretien
- Risque allergique : formation pour le personnel de restauration sur les risques liés aux allergies, toute personne travaillant au contact des enfants (école, restauration scolaire, périscolaire)
- Risque incendie : Formation à l'incendie et à l'évacuation
- Risques spécifiques aux services : électricité, conduite d'engins, sécurité des aires de jeux, sécurité des enfants.

**2) Axe n°2 : Actualiser les compétences et s'adapter aux évolutions juridiques**

- Missions opérationnelles : Etat civil, urbanisme, affaires sociales, cimetières, associations... Ces formations visent à maintenir une connaissance des obligations et démarches administratives dans le cadre des missions de la commune.
- Missions fonctionnelles : ressources humaines, marchés publics, finances...

**3) Axe n°3 Acquérir de nouvelles connaissances et une plus grande aisance en matière de gestion courante et permettre la polyvalence des agents**

- Connaissance de l'environnement territorial
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux et maîtrise des exigences des labels environnementaux
- Formations sur les écrits professionnels
- Accueil du public
- Management, gestion du temps
- Formations spécifiques sur les métiers techniques (espaces verts, maçonnerie, électricité, plomberie, voirie, menuiserie, animation, comportement des enfants...)

**4) Aide à l'évolution des agents**

- Soutenir les démarches de VAE, bilans de compétences



- Remise à niveau en français et mathématiques

Les deux premiers axes sont des axes prioritaires qui peuvent donner lieu à des formations collectives récurrentes.

Dans le cadre du projet d'administration, pour répondre à certains objectifs, des formations pourront être organisées en intra (destinée aux seuls agents de la commune et du CCAS, formation sur-mesure) : Connaissance de l'environnement territorial, santé et sécurité au travail, gestion du stress...

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1.** Valide les axes stratégiques prioritaires pour les formations 2018

**Article 2.** Valide le Plan de formation 2018 présenté en annexe

**Article 3.** Autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ce plan de formation dans la limite des inscriptions budgétaires

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **6) Signature d'une convention de mise à disposition avec la communauté de communes Moret Seine et Loing**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le CGCT,

Vu le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, abrogeant la directive 95/46/CE,

Considérant la nécessité de désigner un délégué à la protection des données et l'obligation de la commune de mettre en œuvre les différentes étapes du RGPD,

Considérant la possibilité de mutualiser cette compétence avec la Communauté de Communes Moret Seine et Loing,

Considérant la proposition de convention avec la CCMSL pour la mise à disposition des agents du service informatique dans le cadre d'un projet informatique,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1.** Approuve les termes de la convention et la mutualisation proposée.



**Article 2.** Autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe et engager, liquider et mandater les dépenses en fonction des besoins de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7) Mise à jour du tableau des tarifs**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°2017/34 du 15 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2018,

Vu la délibération n° 2018/21 du 17 mai 2018 décidant l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du marché forain d'approvisionnement,

Vu l'avis de la commission périscolaire du 22 mai 2018 pour l'acceptation d'un panier-repas à la rentrée 2018,

Considérant les travaux de remise en état d'un appartement situé 2 rue des écoles,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1.** Décide de créer, pour les commerçants du marché, une redevance « animation » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et de la fixer à 2€ HT.

**Article 2.** Décide de créer un tarif « panier repas » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et de le fixer à 2,95 €.

**Article 3.** Décide de modifier le tarif de l'appartement F3 rue des écoles et de le porter à 450 € par mois.

**Article 4.** Adopte les tarifs proposés dans le tableau joint à la présente délibération.

**ADOPTÉ A :**

- **17 voix pour**
- **1 voix contre (Christelle DUHAMEL)**
- **2 abstentions (Jean-Pierre FADAT et Florence LHOMME)**

## **8) Modification des statuts du SIMB**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-5 et suivants, et l'article L 5211-17

Vu la délibération n° 2018-04-13-09 du SIMB modifiant ses statuts,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la modification des statuts proposée. Cette modification porte sur le périmètre des compétences du syndicat et sur sa durée de vie (statuts joints en annexe).



**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 9) Désignation des délégués au SIDASS

**Le Maire informe l'assemblée :**

Vu les articles L 5211-7, 5211-8 et 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Mammès adhère au SIDASS Moret Seine et Loing,

Considérant l'étude du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, en cours menée par le Vice-Président du pôle APROTER,

Considérant les modes de représentation choisis par ce syndicat et inscrits dans ses statuts,

Monsieur le Maire proposera de modifier la désignation des membres titulaires :

Il est proposé de nommer:

Syndicat	Membres titulaires	Membres suppléants
SIDASS	Jacky CAPRION Yves BRUMENT	Jean-Pierre FADAT Daniel VALLET

**Après délibération, le conseil municipal décide de nommer les membres suivants :**

Syndicat	Membres titulaires	Membres suppléants	Modalités de vote
SIDASS	Jacky CAPRION Yves BRUMENT	Jean-Pierre FADAT Daniel VALLET	unanimité

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 10) Questions diverses

Jean-Pierre FADAT :



- Nous avons évoqué la mise en place du radar pédagogique, où doit-il être installé ?

Yvon DELISLE explique que la commission Travaux doit justement étudier cette question.

- Il ne connaît pas le Responsable des services techniques et souhaiterait qu'il soit présenté aux conseillers. Sur le site internet de la commune il n'y a pas de mise à jour concernant l'identité du responsable.

Le Responsable des services techniques sera présent lors de la commission Travaux, Monsieur FADAT pourra donc le rencontrer à cette occasion.

Florence LHOMME :

- Signale que les trottoirs sont envahis par les herbes. Avec la fauche tardive se pose le problème, notamment dans la rue La Fontaine en allant vers la gare, il n'y a plus de trottoir accessible aux piétons. Yvon DELISLE note cette remarque et rappelle ce qui a été dit en début de séance concernant les difficultés d'entretien ces dernières semaines.
- Signale que toujours dans le cadre de cette fauche tardive, la présence de serpents lui a été signalée vers la salle sportive les Guettes. Monsieur le Maire explique que ce sont en réalité des orvets, non dangereux, non venimeux. Julien MARTIN confirme en avoir également chez lui mais il ne s'agit pas de serpents, l'orvet est une espèce de lézard sans pattes.

Christelle DUHAMEL :

- en page 8 du dernier SMI, un article explique que la commune récupère l'eau de pluie. Yvon DELISLE confirme en effet que plusieurs cuves de récupération ont été installées. Christelle DUHAMEL demande si ces cuves sont vraiment utilisées. Yvon DELISLE confirme qu'elles sont utilisées mais que d'autres modes de puisage sont également utilisés selon le lieu à arroser.
- Demande si le policier municipal est assermenté pour dresser un procès-verbal en urbanisme. Monsieur le Maire demande pourquoi cette question et précise que si Madame DUHAMEL a connaissance d'infractions, elle peut tout à fait en faire part à la mairie pour qu'une enquête soit menée par un agent assermenté, quel que soit cet agent.

Joël SURIER indique que les affiches sur les déjections canines dans la rue des Ecoles sont une très bonne initiative.

Daniel CULNART signale que certains automobilistes empruntent le chemin de halage en direction du viaduc à vive allure. Il n'y a pas de panneau interdisant la circulation à cet endroit.

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

#### **Intervention du public :**

Bernard HODET souligne que la propreté de la commune n'est pas satisfaisante notamment sur les quais. Monsieur le Maire confirme et rappelle ce qui a été dit lors de cette séance concernant les difficultés de gestion en mai et juin. Des mesures ont été prises.

Aucune autre question par le public